

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Jean Tschopp et consorts - Renforcer
l'intégration des migrants**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le lundi 13 janvier 2020 à la Salle de la Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames les Députées Joséphine Byrne Garelli, Alice Genoud et Graziella Schaller ainsi que de Messieurs les Députés Fabien Deillon, Alexandre Démétriadès, Guy Gaudard, Maurice Neyroud et Jean Tschopp. Monsieur le Député Yann Glayre a été confirmé dans son rôle de président-rapporteur.

Ont également participé à cette séance ; Monsieur Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport ; Madame Amina Benkais-Benbrahim, Déléguée à l'intégration ; Monsieur Erich Dürst, Directeur de l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) ; Monsieur Steve Maucci, Chef du Service de la population (SPOP).

Monsieur Florian Ducommun, Secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba nous informe que l'administration a transmis un rapport aussi complet que possible compte tenu de l'importance du dossier.

Une intégration efficace permet de reconstruire sa vie en Suisse, cela prime sur les aspects purement financiers, notamment par la croissance liée au travail et également la diminution des prestations sociales avec une autonomie financière accrue.

3. POSITION DU POSTULANT

Le postulant remercie les différents services concernés et nous informe que le rapport lui convient. Selon lui, le rapport est un plaidoyer très convaincant en faveur des programmes d'occupation et d'insertion.

Il adresse quelques questions à l'administration :

- A quoi correspond la durée de séjour de trois ans dans le canton pour être éligible à un de ces programmes ?
- De nombreuses communes ne suivent pas ces programmes, sont-elles incitées à participer ?
- Le nombre de bénéficiaires a baissé, est-ce que c'est une conséquence de la baisse des mouvements migratoires ?

La limitation de trois ans s'applique uniquement aux bénéficiaires de l'aide d'urgence. L'objectif de ces programmes étant de stimuler l'intégration dans la société et dans l'économie, ces personnes n'ont pas l'autorisation de travailler pour ne pas créer des incitations contraires au cadre légal.

Une présentation de l'ensemble des programmes existants dans ce domaine est faite aux communes, avec les financements fédéraux et cantonaux à la clé et les communes sont également incitées à nommer des délégués à l'intégration.

Au moment où les chiffres ont été compilés, l'année 2019 n'était pas complète, tout en observant également que les demandes d'asile ont effectivement diminué au cours de ces derniers mois. Les flux migratoires ont par conséquent un impact très fort dans les différents programmes.

4. DISCUSSION GENERALE

La discussion générale est ouverte, un commissaire indique qu'il forme actuellement plusieurs apprentis au sein de son entreprise, y compris quelques migrants. Il remercie le postulant pour sa démarche et l'administration pour le soutien qu'elle apporte aux personnes migrantes. Il ajoute qu'il convient de valoriser ces apprentis et par conséquent d'en accueillir et d'en former davantage au sein des entreprises.

Une commissaire se dit satisfaite d'apprendre que les programmes du canton de Vaud sont parfaitement en conformité avec ce qui est prévu dans l'Agenda Intégration Suisse (AIS). Elle demande si ces chiffres représentent une bonne proportion des bénéficiaires et si le canton tend vers les objectifs exprimés dans le cadre de l'AIS.

Un collaborateur de l'Etat répond qu'actuellement 5'000 personnes sont bénéficiaires de l'EVAM et ne sont pas à l'aide d'urgence, Si ces dernières sont incluses, le chiffre s'élève alors à 5'600, dont environ 1'500 enfants, en plus de certaines personnes âgées : l'ensemble des bénéficiaires n'est donc pas en mesure de suivre ce type de programme. Cependant, il peut être constaté que le pourcentage des personnes qui ont pu suivre ces programmes, à un moment donné dans leur parcours, est relativement élevé.

Une commissaire souhaite connaître les différents profils des personnes migrantes qui arrivent en Suisse, étant donné que nombre d'entre elles pourraient se voir proposer des occupations en lien avec leurs compétences. Il est répondu qu'une des difficultés consiste en la reconnaissance des diplômes et titres universitaires. De plus, les exigences professionnelles ne sont probablement pas les mêmes, notamment pour les professions médicales. Aussi, il convient de ne pas oublier les risques d'obtention de titre par le biais de la corruption : il est ainsi nécessaire d'être prudent sur la reconnaissance de titres délivrés à l'étranger.

Il est rappelé que l'AIS enjoint à effectuer une évaluation approfondie de la personne. En outre, un accent particulier a été mis sur les personnes à haut potentiel, l'Université de Lausanne (UNIL) étant d'ailleurs ouverte à mettre en place des programmes ciblés et spécifiques.

Après une discussion constructive qui a permis de détailler les solides pratiques de l'Etat, visant à intégrer au mieux les migrants, la commission passe au vote.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Acceptation du rapport

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents.

Epalinges, le 30 mars 2020.

*Le rapporteur :
(Signé) Yann Glayre*